



**Liste des délibérations prises en
Conseil d'administration du CIAS Marciac Plaisance du 25 juin 2025 – 15 h
à Marciac**

**Salle de réunion de la communauté de communes
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

Présents : Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Géraldine Cossou-Péry, Christiane Magnat, Thierry Fernando

Excusés : Chantal Dubor (donne pouvoir à Alain Payssé), Nicole Pion, Eliane Duffau (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Jacqueline Matayron, Maryse Lacour,

Secrétaire de séance : Thierry Fernando

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6 (8 voix)

N° de délibération	Objet	Décision
D20250625/01/4.1	Gestion des inter vacations des aides à domicile – fin de l'expérimentation	Unanimité
D20250625/02/5.2	Conseil d'administration : lieu de la prochaine réunion – automne 2025	Unanimité

Le Secrétaire de séance,
Thierry FERNANDO

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2025, à Marciac

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

Présents : Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Géraldine Cossou-Péry, Christiane Magnat, Thierry Fernando

Excusés : Chantal Dubor (donne pouvoir à Alain Payssé), Nicole Pion, Eliane Duffau (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Jacqueline Matayron, Maryse Lacour,

Secrétaire de séance : Thierry Fernando

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6 (8 voix)

Vote : Unanimité

Code : 20250625/01/4.1

Objet : Gestion des inter vacations des aides à domicile – fin de l'expérimentation

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 20240923/02/4.1, relative à la gestion des inter vacations et à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de prise en compte ;

Considérant que cette mise en œuvre était expérimentale, à partir du 1^{er} janvier 2025, et qu'un bilan à trois mois devait être réalisé ;

Considérant que le bilan de cette expérimentation a été réalisé le 3 avril 2025 par les membres du groupe de travail qui ont mené la réflexion ;

Considérant que le nouveau dispositif de prise en compte des inter vacations est moins favorable aux agents que l'ancien mode d'indemnisation ;

Considérant que, sur cette base, la question a été abordée en CST le 17 avril 2025 et que le 22 mai 2025, une nouvelle réunion du groupe de travail a été organisée, à l'issue de laquelle les propositions suivantes ont été formulées :

- Mettre fin à l'expérimentation et revenir au système antérieur dès le 1^{er} juillet pour une prise en compte au niveau du bulletin de salaire au 1^{er} août 2025.
- Inscrire ce point à un CST extraordinaire à organiser au plus tôt en juin et, dans la foulée, inscrire ce point au Conseil d'administration de juin 2025.
- Poursuivre la réflexion pour identifier le dispositif le plus équitable, tout en maintenant les solutions mises en œuvre pour répondre aux autres demandes ayant justifié la réflexion :
 - o Une meilleure traçabilité du temps d'inter vacation au niveau du bulletin de salaire ;
 - o Un distinguo entre IFSE et Inter vacations ;
 - o Prise en compte au réel des inter vacations.

Sur la base de ces éléments, les membres du CST ont émis un avis favorable sur les propositions formulées par le groupe de travail, lors d'une réunion extraordinaire organisée le 13 juin 2025 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la fin de l'expérimentation dont les résultats ne sont pas concluant ;
- de décider un retour au système antérieur, tel qu'il était appliqué jusqu'au 31 décembre 2024 notamment en matière de RIFSEEP, dès le 1^{er} juillet pour une prise en compte au niveau du bulletin de salaire au 1^{er} août 2025.
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner toute instruction aux services pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,
Thierry FERNANDO



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2025, à Marciac

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

Présents : Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Géraldine Cossou-Péry, Christiane Magnat, Thierry Fernando

Excusés : Chantal Dubor (donne pouvoir à Alain Payssé), Nicole Pion, Eliane Duffau (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Jacqueline Matayron, Maryse Lacour,

Secrétaire de séance : Thierry Fernando

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6 (8 voix)

Vote : Unanimité

Code : 20250625/02/5.2

Objet : Conseil d'administration : lieu de la prochaine réunion

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la proposition formulée par Monsieur Fernando d'accueillir une réunion du Conseil d'administration, dans les locaux de l'AGAPEI à Ladevèze-Ville, au cours de l'automne 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider le lieu de la prochaine réunion et autoriser de l'organiser dans les locaux de l'AGAPEI à Ladevèze-Ville ;**
- **d'autoriser le Président donner toute instruction aux services pour la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,
Thierry FERNANDO

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON

